



CD/BB/SN

NATATION

2023/2024

RAPPEL : LE PORT du BONNET de BAIN est OBLIGATOIRE pour tous les SCOLAIRES.Yves NAYME
TEL : 04.77.42.04.70ville de
Saint-Étienne

Saint-Etienne, le 4 Mars 2024

5^{ème} PERIODE Du LUNDI 11 MARS au VENDREDI 12 AVRIL 2024 (9-10 séances)

Conseiller Pédagogique Référent ⇨ Bachir BOUFEDJI

DATES	De 9 h 30 à 10 h 15	De 10 h 15 à 11 h	De 13 h 50 à 14 h 35	De 14 h 35 à 15 h 20
LUNDI 11-18-25 MARS 8 AVRIL			OVIDES PRM BORY Audrey CP - 21	PERROTIERE CAR à 14 h 05 BENETIERE Marion CE2/CM1 - 23
			OVIDES PRM BRIAND Emilie CP - 21	PERROTIERE CAR à 14 h 05 BOURRIN Cyril CM1/CM2 - 25 NB max autorisé dans le bus : 52
MARDI 12-19-26 MARS 2-09 AVRIL				
JEUDI 14-21-28 MARS 4-11 AVRIL	OVIDES PRM BORY Audrey	MONTHIEU CAR à 9 h 45 BEAUREGARD/DINTILHAC CP - 24	PERROTIERE CAR à 13 h 20 BENETIERE Marion	REJAILLERE CAR à 14 h 05 BARLET Sophie CP - 24
	OVIDES PRM BRIAND Emilie	MONTHIEU CAR à 9 h 45 REY/MICHEL CP/CE1 - 22	PERROTIERE CAR à 13 h 20 BOURRIN Cyril	OVIDES PRM BASTIE-BENEVENT Barbara CP - 21
		NB max autorisé dans le bus : 50	NB max autorisé dans le bus : 52	NB max autorisé dans le bus : 26
VENDREDI 15-22-29 MARS 5-12 AVRIL		JANON CAR à 9 h 45 BERTHELOT Alice CE2 - 22	MONTHIEU CAR à 13 h 20 BEAUREGARD/DINTILHAC	REJAILLERE CAR à 14 h 05 BARLET Sophie
		JANON CAR à 9 h 45 SOULIER Delphine CE1/CE2 - 22	MONTHIEU CAR à 13 h 20 REY/MICHEL	OVIDES PRM BASTIE-BENEVENT Barbara
	NB max autorisé dans le bus :	NB max autorisé dans le bus : 47	NB max autorisé dans le bus : 50	NB max autorisé dans le bus : 26

PRM : classes qui se rendent à la piscine par leurs PROPRES MOYENS**CAR** : classes transportées par les AUTOCARS CHAZOT, 1 rue Marcellin Allard, 42000 ST-ETIENNE, tel : 04-77-95-31-27

Nous vous rappelons que le ramassage pour le RETOUR en classe a lieu 10 mn après la sortie du bassin (ex : de 9 h 30 à 10 h 15 – ramassage à 10 h 25).

RESPECTEZ IMPERATIVEMENT LES HORAIRES NOTES SUR CE PLANNING
Ce PLANNING TIEN LIEU de CERTIFICAT D'ACTIVITE et ATTESTATION de PRISE en CHARGE

En cas de non participation à une séance pour une raison quelconque, avvertir le transporteur, le directeur de la piscine et le CAN par téléphone et CONFIRMER PAR MAIL